



FFvolley

BUREAU EXECUTIF
PROCES-VERBAL N°15
du 4 juin 2020 – 17h15/18h00
VISIOCONFERENCE

SAISON 2019/2020

Présents :

Eric TANGUY, Président

Christian ALBE, Alain de FABRY, Alain GRIGUER, Pierre MERCIER, Christine MOURADIAN

Excusés : LABROUSSE Yves, AVABY Florence

Invitée : AKILIAN Michèle

Les points suivants sont évoqués lors de la séance :

- A) Montant des Licences Droits et Amendes (MLDA)**
- B) Secteur Sportif**
- C) Proposition de Réglementation Exceptionnelle**
- D) Ressources Humaines**

Adopté par le Conseil d'Administration du 06/06/2020
Date de diffusion : 10/06/2020
Auteur : Yves LABROUSSE

Le Président a convoqué le Bureau Exécutif restreint en urgence afin de valider les tous derniers points à présenter au Conseil d'Administration du 6 juin 2020.

A) Montant des Licences Droits et Amendes (MLDA)

Montant des licences

- Les tarifs SNOW VOLLEY, page 2 Ligne 81 à 85 sont approuvés à l'unanimité. La tarification du SNOW VOLLEY reprend la tarification du BEACH VOLLEY.
- Dispositions spécifiques pandémie mars 2020

Ligne P1 : le renouvellement 2020-2021 des licences 2019-2020 prises après le 15 février sera gratuit.

Ligne P2 : l'ensemble des licences Beach volley 2019-2020 sera facturé à 13,00 €. Toutes les licences 2019-2020 prises avant la mise en place de ce tarif, seront renouveler gratuitement pour la saison 2020-2021.

Ligne P3 : Tous les licenciés 2019-2020 devant prendre une double licence pour participer aux compétitions de Beach cet été, cette double licence leur sera délivrée gratuitement sur simple demande.

Ligne P4 : L'engagement coupe de France séniors Beach Elite 2019-2020 passe de 70,00 à 64,00 €

Ligne P5 : L'engagement coupe de France Beach fédéral 2019-2020, passe de 64,00 à 32,00 €

Ligne P6 : L'engagement coupe de France Beach jeunes (M13 à M17) passe de 64,00 à 32,00 €

Montant des Droits

- Tarif E31 : l'engagement de coupe France séniors Beach Elite 2020-2021 reste inchangé à 70,00 €
- Tarif E4 : le BE décide que les tarifs d'engagement pour les tournois du BVS restent inchangés.
- Le tarif la redevance organisateur de SNOW volley, est validé à l'unanimité.

Montant des Amendes

- Le Bureau Exécutif valide la création des amendes pour le volley sourd, conformément à la demande de la commission.

B) Secteur Sportif

1 – Le protocole de reprise des compétitions issu de la Commission Centrale Médicale, est approuvé à l'unanimité et sera présenté au Conseil d'Administration du 6 juin 2020.

2 – Catégories d'âges et régionalisation phase qualificatives des CDF jeunes.

Le projet sera présenté au Conseil d'Administration du 6 juin 2020, incluant le passage à la catégorie M18 pour les féminines et les masculins.

Après la phase régionalisée qualificative à la phase nationale, les Ligues ont la possibilité d'organiser une épreuve régionale intégrant les équipes non qualifiées

à la phase nationale (ex : coupe ou championnat régional), permettant l'obtention de points DAF / UF pour les équipes engagées.

C) Proposition de Réglementation Exceptionnelle

Le Bureau Exécutif valide la proposition de la CCSR de réglementation exceptionnelle liée au certificat médical pour la saison 2020-2021 et pour la reprise 2019-2020.

D) Ressources Humaines

Le Président informe les membres du Bureau Exécutif de la mise en place d'une procédure de licenciement économique collectif.

Le Président a envoyé une convocation le 4 juin au CSE pour la tenue d'une réunion le mardi 9 juin 2020 afin de les prévenir officiellement. Le même jour, la Direction tiendra une réunion avec l'ensemble des salariés.

Fin de la réunion 18h00

Le Président,
Eric TANGUY

Le Secrétaire Général,
Yves LABROUSSE